



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : TRAVAUX D'EXTENSION ET
RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES "LES
PRIMEVERES" A HABERE-POCHE - LOT N°1 :
TOUT CORPS D'ETAT POUR TRAVAUX DE
STRUCTURE ET DE CLOS COUVERT, PASSE
AVEC LA SOCIETE CAMPENON**

**DÉCISION N° DM-22-279
EN DATE DU 19 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le Moniteur et Marchés Online 24 mars 2022 relatif aux travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CAMPENON, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement, pour le lot n°1 : Tout corps d'état pour travaux de structure et de clos couvert ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CAMPENON, sise 130, rue de la Dent d'Oche – CS 60619 Amphion-Les-Bains 74500 PUBLIER, représentée par Monsieur Stéphane LEGUAY, le marché de travaux d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche - Lot n°1 : Tout corps d'état pour travaux de structure et de clos couvert.

Le marché est conclu pour un montant de 1 404 382,00 € HT (1 685 258,40 € TTC), comprenant l'offre de Base pour 1 050 000€ HT (1 260 000€ TTC) et la Prestation supplémentaire Eventuelle PSE1.2 Isolation thermique et bardage pour un montant de 354 382€HT (425 258.40€ TTC)

Le marché est conclu pour une durée de 13 mois à compter de l'OS de démarrage des travaux.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9857H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220719-lmc1H9857H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/07/2022
Date de Publication : 19/07/2022